



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants : 46
Secrétaire de séance : Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

VIE COURANTE
12- EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarif du contrôle et de la maintenance des poteaux d'incendie 2020 (annexe)

La délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 a fixé le tarif du contrôle et de la maintenance des poteaux d'incendie à appliquer en 2019 aux communes où la gestion de la compétence eau potable est assurée en régie directe.

Il est proposé de maintenir ce tarif en 2020.

La grille tarifaire 2020 est jointe en annexe.

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le tarif du contrôle et de la maintenance des poteaux d'incendie à appliquer en 2020 aux communes où la gestion de la compétence eau potable est assurée en régie directe et figurant dans la grille tarifaire jointe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le tarif du contrôle et de la maintenance des poteaux d'incendie à appliquer en 2020 aux communes où la gestion de la compétence eau potable est assurée en régie directe et figurant dans la grille tarifaire jointe.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Sébastien MIOSSEC

EAU ET ASSAINISSEMENT

I) Tarif du contrôle et de la maintenance des poteaux d'incendie 2020 (annexe)

	TARIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT
---	---

⇒ TARIF HT DU CONTRÔLE ET DE LA MAINTENANCE EN RÉGIE DES POTEAUX D'INCENDIE (TVA 10 %)

Désignation de la prestation	Unité	Tarif
Contrôle réglementaire d'un poteau d'incendie	U	22,73 €
Réparation/remplacement d'un poteau d'incendie	U	Sur devis
Frais de gestion	U	5 % du prix des fournitures